

First Sentier Investors Global Umbrella Fund Public Limited Company

70 Sir John Rogerson's Quay

Dublin 2, Irlande

Un fonds d'investissement à compartiments multiples avec responsabilité séparée entre les compartiments

Le présent document est important et requiert votre attention immédiate. Si vous avez le moindre doute quant aux dispositions à prendre, nous vous recommandons de vous adresser à votre conseiller en placement, votre conseiller fiscal et/ou votre conseiller juridique.

Si vous avez vendu ou cédé l'ensemble de vos Actions d'un compartiment de First Sentier Investors Global Umbrella Fund plc (la « Société »), nous vous invitons à remettre le présent courrier à l'acheteur ou au cessionnaire ou au courtier en actions, à la banque ou autre agent par l'intermédiaire duquel/de laquelle la vente ou la cession a été effectuée pour qu'il/elle le transmette à l'acheteur ou au cessionnaire dès que possible.

Sauf mention contraire, les termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent document ont la même signification que dans le prospectus de la Société, daté du 9 mars 2026 (le « Prospectus »), ses éventuels suppléments et les documents d'application au niveau local. Un exemplaire du Prospectus est disponible sur demande aux heures ouvrées habituelles au siège social de la Société.

Les Administrateurs assument la responsabilité de l'exactitude des informations figurant dans le présent document. A la connaissance des Administrateurs, les informations figurant dans le présent document sont conformes à la réalité et n'omettent rien qui pourrait être de nature à en minorer l'importance.

23 juillet 2026

Cher Actionnaire,

Notification de plusieurs modifications apportées à la Société et à ses compartiments (individuellement un « Fonds » et collectivement les « Fonds »)

1) Objet et nature des modifications

Nous procédons à des modifications et des mises à jour de la Société et des Fonds. Sauf indication contraire, ces modifications devraient prendre effet le 27 août 2026 ou aux alentours de cette date (la « **Date d'entrée en vigueur** »). Vous trouverez ci-dessous le détail de ces mises à jour.

Vous n'avez aucune démarche à entreprendre et comme d'habitude, les Fonds restent ouverts aux souscriptions et aux rachats d'Actions.

A) Mises à jour des outils de gestion de la liquidité

À la suite d'une récente mise à jour de la législation de l'UE et des orientations réglementaires, la Société est tenue de disposer d'au moins deux outils de gestion de la liquidité appropriés répondant à certaines exigences de l'UE, outre la possibilité de procéder à des suspensions. Les deux outils de gestion de la liquidité retenus par la Société sont l'application d'un mécanisme de limitation des rachats et un ajustement anti-dilution. Il s'agit d'outils existants actuellement à la disposition de la Société et décrits dans le Prospectus. Néanmoins, nous mettrons à jour les informations figurant dans le Prospectus afin de les aligner davantage sur les exigences de l'UE comme suit :

(i) Suspension

La Société a déjà la capacité de suspendre le calcul de la Valeur nette d'inventaire et/ou les opérations sur Actions. Toutefois, nous mettrons à jour les informations figurant dans le Prospectus afin de préciser que si la souscription et le rachat d'Actions sont suspendus, cette suspension s'appliquera également à la conversion d'Actions. Nous mettrons également à jour les informations figurant dans le Prospectus afin de préciser que la Banque centrale d'Irlande (« **CBI** ») peut exiger la suspension de la vente, du rachat et de la conversion d'Actions. Le Prospectus indique actuellement que la CBI peut uniquement suspendre les rachats.

(ii) Ajustement anti-dilution

Les informations relatives à l'ajustement anti-dilution seront précisées afin d'indiquer que cet ajustement ne dépassera pas 2 % de la Valeur nette d'inventaire par Action au Jour de négociation au cours duquel la souscription ou le rachat est effectué (au lieu de 2 % des montants de souscription ou de rachat). Les mises à jour sont apportées à des fins de clarification uniquement et ne modifient aucunement les pratiques en vigueur.

Pour éviter toute ambiguïté, les informations existantes figurant dans le Prospectus relatives au mécanisme de limitation des rachats ne sont pas modifiées.

En complément de ce qui précède, la Société a la possibilité de transférer des actifs aux investisseurs afin de satisfaire les demandes de rachat. Bien que cela ne fasse pas partie des outils de gestion de la liquidité sélectionnés par la Société pour satisfaire aux exigences de l'UE, les modifications suivantes sont apportées afin de se conformer à une exigence locale spécifique irlandaise :

- Il ne sera plus nécessaire qu'un rachat important (supérieur à 5 % de la Valeur nette d'inventaire d'un Fonds) ait lieu pour qu'un Fonds puisse régler les investisseurs procédant au rachat au moyen d'un transfert d'actifs plutôt qu'en espèces.
- Tout transfert d'actifs de ce type devra être approuvé par le Dépositaire, obtenir le consentement de l'Actionnaire demandant le rachat et être effectué de manière à ne pas porter préjudice aux intérêts des Actionnaires restants.
- En outre, si la demande de rachat d'un investisseur est satisfaite par un transfert d'actifs plutôt qu'en espèces, celui-ci ne pourra plus demander au Fonds de vendre ces actifs pour son compte et de lui verser des espèces à la place.

B) Mise à jour des informations relatives aux paiements de recherche pour les Fonds obligataires

Le Prospectus sera mis à jour afin de préciser qu'à compter de la Date d'entrée en vigueur, les Fonds obligataires pourront utiliser des travaux de recherche mis à la disposition du Gestionnaire, des Gestionnaires d'investissement ou des Gestionnaire d'investissement par délégation (chacun une « **entité** ») de la part de prestataires de recherches, fournis sans facturation directe ou, alternativement, financés sur les ressources propres de l'entité concernée. Cela sera autorisé lorsqu'il aura été déterminé que ces travaux de recherche améliorent la qualité du service fourni par l'entité concernée et ne compromettent pas l'obligation de celle-ci d'agir dans l'intérêt du Fonds obligataire concerné. L'entité ne recevra ni biens, ni services, ni remises en espèces de la part d'un courtier ou d'un négociant au titre des paiements de recherche.

Toute recherche faisant l'objet d'une facturation directe continuera d'être financée sur les ressources propres de l'entité.

C) Modifications de la politique d'investissement du RQI Global Value Fund

La politique d'investissement du RQI Global Value Fund sera clarifiée et mise à jour comme suit à compter de la Date d'entrée en vigueur :

- le pourcentage de la Valeur nette d'inventaire qui peut être investi dans des contrats à terme sur indices boursiers cotés passera de 15 % à 20 % ;
- le pourcentage de la Valeur nette d'inventaire qui doit être investi principalement dans des titres de participation (actions de sociétés) ou des titres liés à des actions sera réduit de 85 % à 80 % ;
- la mention selon laquelle le Gestionnaire d'investissement cherche à générer des rendements ajustés en fonction du risque sera supprimée ;
- les « incidents ESG graves » ne figureront plus parmi les Signaux ESG pris en compte par le Gestionnaire d'investissement ;
- suppression des informations obsolètes relatives aux indicateurs d'intensité carbone ;
- les informations relatives aux indicateurs de durabilité au titre du SFDR seront clarifiées ; et
- les informations relatives aux pratiques de bonne gouvernance au titre du SFDR seront clarifiées.

Veuillez vous référer à l'Annexe 1 du présent courrier pour de plus amples détails concernant les modifications apportées à la politique d'investissement du Fonds.

D) Clarification concernant la politique de distribution des Actions de distribution mensuelle

Le Prospectus sera mis à jour afin de préciser que, pour les Actions de distribution mensuelle, le taux de dividende mensuel par Action sera calculé par le Gestionnaire ou ses Délégués sur la base des revenus estimés ainsi que des gains et pertes réalisés et non réalisés prévisionnels attribuables à cette catégorie d'Actions.

E) Nomination de First Sentier Investors (Australia) IM Ltd en tant que Gestionnaire d'investissement de Fonds autorisés à Hong Kong par la Securities and Futures Commission (« SFC »)***

Le Gestionnaire délègue actuellement en permanence les fonctions de gestion d'investissement des Fonds à un ensemble de Gestionnaires d'investissement au sein du Groupe First Sentier. Toutefois, le Prospectus ne permet actuellement pas la nomination de First Sentier Investors (Australia) IM Ltd (« **FSIAIM** ») et de First Sentier Investors (US) LLC en tant que gestionnaires de Fonds autorisés par la SFC¹.

Afin de mieux tirer parti des capacités de FSIAIM, notamment s'agissant des actions australiennes et mondiales, infrastructures cotées mondiales, titres immobiliers cotés mondiaux et stratégies de trésorerie, le Gestionnaire sera autorisé à nommer FSIAIM en tant que Gestionnaire d'investissement pour gérer un ou plusieurs Fonds autorisés par la SFC¹.

Dans le cadre de ce dispositif mis à jour :

- à l'exception de First Sentier Investors (US) LLC, le Gestionnaire déléguera en permanence les fonctions discrétionnaires de gestion d'investissement portant sur tout ou partie des actifs de tout Fonds autorisé par la SFC¹ à un ou plusieurs Gestionnaires d'investissement, y compris FSIAIM ;
- le Gestionnaire peut, si nécessaire, transférer les responsabilités de gestion d'investissement des Fonds entre différents Gestionnaires d'investissement afin de

- permettre la mobilité internationale des gestionnaires de portefeuille et de garantir le recours aux Gestionnaires d'investissement les plus appropriés ;
- les informations relatives à l'entité en charge de la gestion de chaque Fonds sont disponibles sur demande aux bureaux du Gestionnaire, ainsi que dans les derniers rapports annuels ou semestriels ; et
- les coûts associés à cette modification sont estimés à 40 000 EUR et seront supportés par le Gestionnaire.

À propos de FSI AIM

FSI AIM (anciennement dénommée Colonial First State Asset Management (Australia) Limited) est une société cotée établie à Sydney (Australie). Elle détient une licence australienne de services financiers (n° 289017) lui permettant de gérer des organismes de placement pour des investisseurs de détail. FSI AIM fait partie du Groupe First Sentier et est affiliée au Gestionnaire. Le siège social de FSI AIM est situé Level 5, Tower Three International Towers Sydney, 300 Barangaroo Avenue, Barangaroo NSW 2000, Australie.

F) D'autres mises à jour diverses, d'amélioration, clarificatrices, administratives, réglementaires d'ordre général et cosmétiques seront apportées au Prospectus.

2) Quelles en sont les conséquences ?

Concernant les modifications ci-dessus :

- sauf indication contraire ci-dessus, il n'y aura aucun autre changement dans le fonctionnement et/ou la manière dont les Fonds sont gérés ;
- sauf indication contraire ci-dessus, les changements n'auront aucun autre effet sur les investisseurs existants dans les Fonds ; aucun changement ne sera apporté aux caractéristiques et aux risques applicables aux Fonds ; et aucun changement ne sera apporté au niveau des commissions ou des coûts liés à la gestion des Fonds ; et
- les changements n'auront aucune incidence qui pourrait porter préjudice de façon significative aux droits ou aux intérêts des investisseurs existants dans les Fonds.

3) À quelle date ces modifications prendront-elles effet ?

Sauf indication contraire ci-dessus, les modifications ci-dessus prendront effet le 27 août 2026 ou aux alentours de cette date.

4) Alternatives disponibles pour les investisseurs

Si vous n'êtes pas d'accord avec les changements énoncés au point B, **C ou E**, vous pouvez volontairement racheter/vendre vos Actions, ou convertir vos Actions (sans frais de conversion) en Actions d'un autre Fonds disponible de la Société n'importe quel Jour de négociation jusqu'à 10h00, heure d'Irlande (qui est l'heure limite de négociation) ou toute autre heure limite de négociation que les intermédiaires peuvent imposer le dernier Jour de négociation précédant la Date d'entrée en vigueur, qui devrait être fixée au 26 août 2026, conformément aux dispositions des documents d'offre (veuillez vous référer à la section du Prospectus intitulée « **ACHAT, VENTE ET CONVERSION D'ACTIONS – Rachat d'Actions** » (et, pour les investisseurs de Hong Kong, à la section du Supplément pour Hong Kong intitulée « **Procédures de demande, de rachat et de conversion d'Actions** ») pour en savoir plus). **À l'heure actuelle, aucuns frais de rachat ne sont prélevés lors du rachat d'Actions de la Société.** Pour les investisseurs de Hong Kong, le(s) Fonds dans le(s)quel(s) vos Actions sont converties doi(ven)t être autorisé(s) par la SFC pour être proposé(s) au public à Hong Kong***.

Veuillez noter que certains distributeurs secondaires, agents payeurs, banques correspondantes ou intermédiaires peuvent facturer des frais de rachat, de conversion et/ou de transaction directement, à leur discrétion.

Si vous ne prenez aucune mesure, vous continuerez d'être Actionnaire de la Société.

Si vous avez le moindre doute quant aux mesures à prendre, nous vous invitons à contacter un conseiller professionnel.

5) Où puis-je trouver plus d'informations ?

Nous publierons un Prospectus mis à jour (y compris les Suppléments des Fonds) afin de tenir compte des changements décrits dans le présent courrier.

En outre, à Hong Kong, le Supplément pour Hong Kong et le KFS des Fonds autorisés par le SFC seront mis à jour en conséquence.

Le Prospectus mis à jour, les Suppléments, tout supplément de prospectus local concerné (y compris le Supplément pour Hong Kong et le KFS des Fonds autorisés par la SFC) seront disponibles le 27 août 2026 ou aux alentours de cette date, et sur notre site Web : www.firstsentierinvestors.com**.

En outre, les investisseurs de Hong Kong peuvent obtenir, sur simple demande et gratuitement, le Prospectus mis à jour, les Suppléments des Fonds autorisés par la SFC, le Supplément pour Hong Kong et le KFS des Fonds autorisés par la SFC auprès du bureau du Représentant à Hong Kong indiqué ci-dessous.

Pour toute question concernant le contenu du présent courrier, nous vous prions de contacter votre conseiller en placement/consultant ou votre conseiller de clientèle auprès du Gestionnaire d'investissement ou du Service client du Groupe First Sentier ou de l'équipe du Service client Asie, dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

6) Comment puis-je contacter le Groupe First Sentier ?

Vous pouvez nous contacter pour toute question concernant le présent courrier :

Par téléphone : +353 1 434 5018
par courriel : firstsentier-irelandqueries@ntrs.com
par courrier : 2nd Floor, Block A, City East Plaza, Towlerton, Ballysimon, Limerick, V94 X2N9, Irlande

Les Actionnaires de Hong Kong peuvent également contacter le Représentant à Hong Kong :

par téléphone : +852 2846 7566
par courriel : firstsentier-irelandqueries@ntrs.com
par courrier : Level 25, One Exchange Square, 8 Connaught Place, Central, Hong Kong

Les Actionnaires de Singapour peuvent également contacter le Représentant de la Société à Singapour :

par téléphone : +65 6580 1390
par courriel : infoSG@firstsentier.com
par courrier : First Sentier Investors (Singapore)
79 Robinson Road, #17-01, Singapour 068897

Informations à l'attention des Investisseurs belges :

Le Prospectus, accompagné des Suppléments, des Documents d'informations clés et/ou des Documents d'informations clés pour l'investisseur, des statuts et des rapports annuels et semestriels de la Société, ainsi que les prix d'émission, de rachat et d'échange, sont disponibles et peuvent être obtenus gratuitement auprès de : FE fundinfo (Luxembourg) S.à.r.l., 6 Boulevard des Lumières, Belvaux, 4369 Luxembourg

Informations destinées aux investisseurs allemands :

Pour les investisseurs allemands, FE fundinfo (Luxembourg) S.à.r.l., 6 Boulevard des lumières, Belvaux, 4369 Luxembourg est l'agent de services conformément à l'article 306a (1) du Code allemand des investissements (KAGB), et le Prospectus concerné ainsi que les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs-KIDs), le Certificat de constitution, l'Acte constitutif et les Statuts, et les rapports annuels et semestriels, sont disponibles auprès de celui-ci gratuitement en version papier.

Informations destinées aux investisseurs suisses :

Le Prospectus, les Documents d'informations clés (DIC), les Statuts et les rapports annuels et semestriels de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant et agent payeur en Suisse, BNP Paribas, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich.

****** Ce site Web n'a pas été examiné ni autorisé par la SFC.

******* L'autorisation de la SFC ne constitue pas une recommandation ni une validation des Fonds de la Société, ni une garantie des mérites commerciaux des Fonds ou de leur performance. Cela ne signifie pas que les Fonds conviennent à tous les investisseurs et ne constitue pas non plus une validation de leur compatibilité avec un investisseur particulier ou une catégorie d'investisseurs particulière.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Laura Chambers

Administrateur
pour le compte de
First Sentier Investors Global Umbrella Fund plc

Annexe 1 – Politique d'investissement mise à jour du RQI Global Value Fund

Description actuelle	Nouvelle description à compter de la Date d'entrée en vigueur	Qu'avons-nous mis à jour ?
Le Fonds investit principalement (au moins 85 % de sa Valeur nette d'inventaire) dans un portefeuille diversifié de titres de participation ou de titres liés à des actions cotés, négociés ou traités sur l'un des Marchés réglementés comprenant des actions figurant dans l'indice MSCI All Country World.	Le Fonds investit principalement (au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire) dans un portefeuille diversifié de titres de participation ou de titres liés à des actions cotés, négociés ou traités sur l'un des Marchés réglementés comprenant des actions figurant dans l'indice MSCI All Country World.	Le pourcentage a été révisé, passant de 85 % à 80 % de la Valeur nette d'inventaire.
En outre, le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des contrats à terme sur indices de marché cotés afin de gérer les expositions par pays au sein du Fonds et à des fins d'optimisation de la gestion de trésorerie.	En outre, le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des contrats à terme sur indices de marché cotés afin de gérer les expositions par pays au sein du Fonds et à des fins d'optimisation de la gestion de trésorerie.	Dans le prolongement de ce qui précède, le pourcentage est passé de 15 % à 20 % de la Valeur nette d'inventaire.
Le Gestionnaire d'investissement vise à générer des rendements ajustés en fonction du risque. Une stratégie quantitative (ou systématique) est utilisée, tout en intégrant la prise en compte par le Gestionnaire d'investissement des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Comme décrit ci-dessous, la stratégie quantitative élabore un portefeuille de base auquel est appliqué un ensemble diversifié de Signaux évalués sur des horizons temporels à court, moyen et long terme (un « Signal » correspondant à une information d'investissement calculée à l'aide d'un modèle mathématique), ainsi que des filtres ESG et une couche d'ajustement liée à l'intensité carbone, tels que décrits ci-dessous.	~~Le Gestionnaire d'investissement vise à générer des rendements ajustés en fonction du risque.~~ Le Gestionnaire d'investissement vise à générer des rendements ajustés en fonction du risque. Une stratégie quantitative (ou systématique) est utilisée, tout en intégrant la prise en compte par le Gestionnaire d'investissement des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Comme décrit ci-dessous, la stratégie quantitative élabore un portefeuille de base auquel est appliqué un ensemble diversifié de Signaux évalués sur des horizons temporels à court, moyen et long terme (un « Signal » correspondant à une information d'investissement calculée à l'aide d'un modèle mathématique), ainsi que des filtres ESG et une couche d'ajustement liée à l'intensité carbone, tels que décrits ci-dessous.	Suppression de la mention selon laquelle le Gestionnaire d'investissement vise à générer des « rendements ajustés en fonction du risque ».
i. Signaux ESG : Comme indiqué ci-dessus, et en complément des autres Signaux de mauvaise	i. Signaux ESG : Comme indiqué ci-dessus, et en complément des autres	Suppression de la référence aux « incidents ESG »

Description actuelle	Nouvelle description à compter de la Date d'entrée en vigueur	Qu'avons-nous mis à jour ?
valorisation, les Signaux ESG pris en compte par le Gestionnaire d'investissement comprendront les éléments suivants : a) Dans le cadre de son évaluation de la qualité de la gestion, le Gestionnaire d'investissement intègre un indicateur de gouvernance reposant sur une sélection exclusive des indicateurs de gouvernance les plus pertinents ; b) L'intensité carbone est mesurée (émissions de CO2 équivalent de Scope 1 et de Scope 2, en tonnes par million de dollars de chiffre d'affaires) et son évolution est utilisée comme indicateur de la productivité d'une entreprise à travers sa gestion de facteurs variables ; c) Suivi du risque de réputation de la société en examinant les incidents ESG survenus. Le Gestionnaire d'investissement estime que les sociétés ayant connu des incidents ESG graves au cours des deux dernières années présentent un risque ESG plus élevé et peuvent sous-performer en raison des coûts élevés de gestion, de nature juridique et d'opportunité liés aux mesures correctives ; et ...	Signaux de mauvaise valorisation, les Signaux ESG pris en compte par le Gestionnaire d'investissement comprendront les éléments suivants : a) Dans le cadre de son évaluation de la qualité de la gestion, le Gestionnaire d'investissement intègre un indicateur de gouvernance reposant sur une sélection exclusive des indicateurs de gouvernance les plus pertinents ; b) L'intensité carbone est mesurée (émissions de CO2 équivalent de Scope 1 et de Scope 2, en tonnes par million de dollars de chiffre d'affaires) et son évolution est utilisée comme indicateur de la productivité d'une entreprise à travers sa gestion de facteurs variables ; et c) ~~Suivi du risque de réputation de la société en examinant les incidents ESG survenus. Le Gestionnaire d'investissement estime que les sociétés ayant connu des incidents ESG graves au cours des deux dernières années présentent un risque ESG plus élevé et peuvent sous-performer en raison des coûts élevés de gestion, de nature juridique et d'opportunité liés aux mesures correctives ;~~ ...	graves » des Signaux ESG

Description actuelle	Nouvelle description à compter de la Date d'entrée en vigueur	Qu'avons-nous mis à jour ?
Réduction de l'intensité carbone : Le Gestionnaire d'investissement a examiné un portefeuille modèle de la stratégie du Fonds au 30 juin 2020 et l'intensité carbone de ce portefeuille modèle a servi à établir la « Référence carbone ». Le Fonds cherchera à maintenir une intensité carbone maximale égale à (i) 70 % de la Référence carbone au 31 décembre 2025 et (ii) 50 % de la Référence carbone au 31 décembre 2030, dans chaque cas en réduisant (y compris jusqu'à zéro) l'exposition aux sociétés présentant une intensité carbone relativement plus élevée.	Réduction de l'intensité carbone : Le Gestionnaire d'investissement a examiné un portefeuille modèle de la stratégie du Fonds au 30 juin 2020 et l'intensité carbone de ce portefeuille modèle a servi à établir la « Référence carbone ». Le Fonds cherchera à maintenir une intensité carbone maximale égale à ~~(i) 70 % de la Référence carbone au 31 décembre 2025~~ et (ii) 50 % de la Référence carbone au 31 décembre 2030, dans chaque cas en réduisant (y compris jusqu'à zéro) l'exposition aux sociétés présentant une intensité carbone relativement plus élevée.	Suppression des informations obsolètes.